

Réf. client : Super U LA rochelle

Date facturation : 10/06/2026

Date échéance : 31/07/2026

Code client : CL2602-0590

Code comptable client : 411AMEXPRESSO

Réf. commande : CO2606-00491 (Super U LA rochelle) / 05/06/2026

Réf. expédition : BL2606-00568 / 10/06/2026

Émetteur

Adressé à

AUDIS SN

3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868

Email: contact@audis.fr

AM EXPRESS'O

Facturation
30 Hameau Willy Brandt
35410 Domloup

Numéro TVA: FR75100241470

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
3005 - ESPRESSO X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21011100)	5,5%	64,95	3	30%	136,40
3006 - ESPRESSO SUCRE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21011298)	5,5%	65,85	3	30%	138,29
3080 - AROME CACAO VAN HOUTEN X25 GOB CARTONX12 AROME CACAO VAN HOUTEN X25 GOB CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 18062095)	5,5%	68,75	1	30%	48,13
3026 - CAPPUCCINO SUCRE (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21011298)	5,5%	70,36	2	30%	98,50
3032 - CAPPUCCINO VANILLE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21011298)	5,5%	68,70	1	30%	48,09
3050 - THE CITRON INSTANT SUCRE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21012098)	5,5%	59,70	1	30%	41,79

Conditions de règlement: Règlement à 30 jours fin de mois

Mode de règlement: Ordre de prélèvement (sur compte FR76 1...)

Total net avant remise	730,27
Remise totale	219,07
Total HT	511,20
Total TVA 5,5%	28,10
Total TTC	539,30
Payé	539,30
Reste à payer	0,00

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
31/09/2026	539,30	Ordre de prélèvement	7260706

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé réception, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.

[Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf](https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf)